

CONTRAT DE PARTENARIAT

Pour la livraison de produits de la ruche à l'AMAP Parole de terre

Saison 2022-2023

Le présent contrat est signé entre :

La productrice d'une part : Marie CIOSI, 351 Route de Cabrières, 84240 La Motte d'Aigues Tél : 06 81 59 44 68
Mail : marieciosi.api@gmail.com Siret n°: 824 813 158 000 14

L'amapien (ne) d'autre part :

Prénom, nom :

Adresse :

Tel :

Pour la période contractuelle et dans le cadre du partenariat entre le producteur et l'Amap Parole de terre, Marie Ciosi s'engage à livrer au consommateur ses produits selon les quantités indiquées dans le tableau ci-après. Le consommateur s'engage à régler par avance le montant de sa commande, l'encaissement par le producteur sera en une ou trois fois selon ce qui sera convenu dans le présent contrat. Il s'engage aussi à récupérer sa commande à chaque livraison dans les créneaux horaires de la distribution.

La gelée royale, le pollen frais, la propolis, le miel sont labellisés AB. La gelée royale est produite selon la charte de qualité « gelée royale française » définie par le Groupement des producteurs de gelée royale (www.geleeroyale-gpgr.fr). Le pain d'épice est élaboré à partir du miel de lavande, la farine est bio et cucuronaise, et les autres ingrédients sont issus de l'agriculture biologique.

Dates de livraisons : mardis 6 septembre, 25 octobre, 13 décembre, 24 janvier, 7 mars.

	6 sept 22	25 oct 22	13 dec 22	24 jan 23	7 mars 23
Miel du Luberon (été) 500g : 9,5€					
Miel du Luberon (été) 250g : 5,5€					
Miel de forêt du Luberon 500g : 9,5€					
Miel de forêt du Luberon 250g : 5,5€					
Miel de lavande 500g : 10€					
Miel de lavande 250g : 5,5€					
Miel de lavande 1Kg : 19,5€					
Gelée royale 10g (cure d'entretien) : 25€					
Gelée royale 25g (cure d'attaque) : 56€					
Pollen frais 200g (cure 3 semaines/1 mois) : 15,5€					
Extrait hydro-alcoolique de Propolis 30mL (spray ou compte-goutte) : 15,5€					
Pain d'épices au miel de lavande 500g : 13€					
TOTAL					

Le total prévisionnel de la commande est de euros.

Règlement (chèques à l'ordre de Marie CIOSI) :

L'amapien paie sa commande en 1 fois à la signature du contrat ; montant du chèque :

L'amapien paie sa commande en 3 fois : montant des chèques :

Le premier chèque sera débité en septembre, le deuxième en novembre et le troisième en février.

À Vaugines, le

Signature du producteur

Signature du consommateur